

OBJET DENOMINATION DE VOIE NOUVELLE
(Rue Achille BERG)

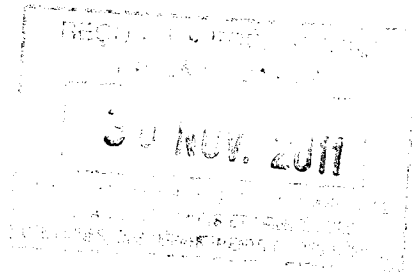
Dans le cadre des nouveaux aménagements de la « colline des Camélias », il convient de dénommer une voie nouvelle afin de permettre un adressage cohérent sur le secteur.

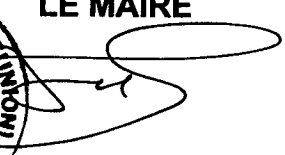
Les opérations du secteur, en cours de livraison, ayant adopté le thème de la mer et des marins, il est proposé de donner à cette rue le nom de :

« Rue Achille BERG »,

en mémoire à ce chirurgien de Marine, réunionnais, né à Saint-Benoît en 1832.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Robert ANNETTE

OBJET DENOMINATION DE VOIE NOUVELLE
(Rue Achille BERG)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

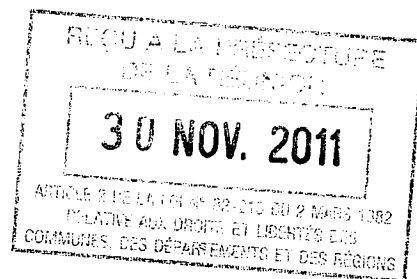
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/7-23 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 13^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



Approuve la dénomination de la voie nouvelle.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 NOV. 2011

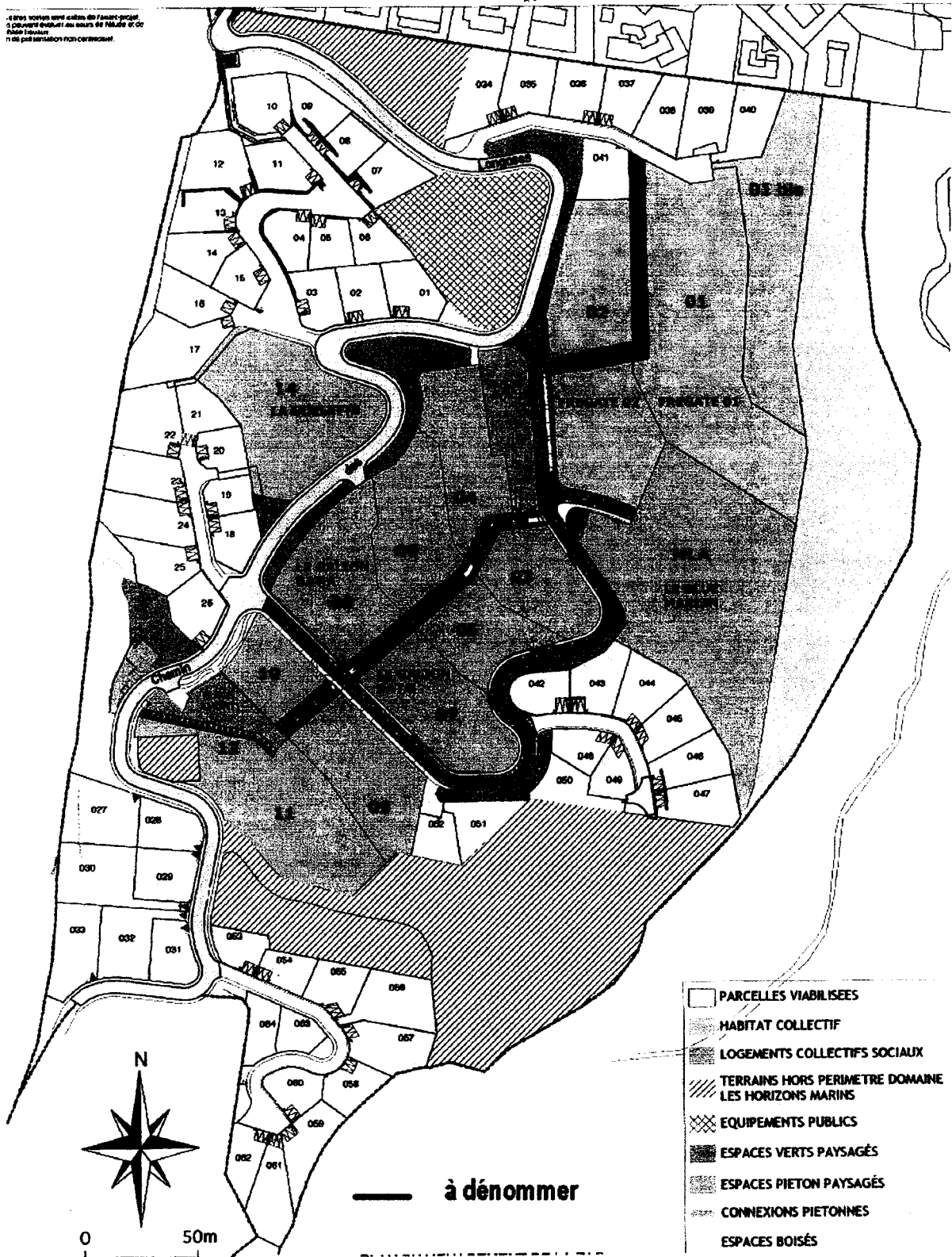


LE MAIRE

Hubert ANNETTE

Les Horizons Marins

« Tous travaux sont réalisés au forfait-paiement. Le montant évolue au cours de l'étude et de la phase travaux. Il ne peut intervenir aucun complément ».



— à dénommer

- PARCELLES VIABILISEES
- HABITAT COLLECTIF
- ▨ LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX
- ▧ TERRAINS HORS PERIMETRE DOMAINE LES HORIZONS MARINS
- ▩ EQUIPEMENTS PUBLICS
- ▦ ESPACES VERTS PAYSAGÉS
- ▧ ESPACES PIETON PAYSAGÉS
- ▨ CONNEXIONS PIETONNES
- ▩ ESPACES BOISÉS